

Cinquantième anniversaire de la première bombe atomique française à Moruroa...

Des décennies de mensonges et de désinformation

Bruno Barrillot*

2 juillet 1966, 5 heures 34, la première bombe atomique française dans le Pacifique explose sur l'atoll de Moruroa. Sa puissance est de 28 kilotonnes, soit quasi deux fois celle de Hiroshima ! Nommée Aldébaran, l'engin a été mis sur une tour de 10 mètres de haut, placée elle-même sur une barge à quelque centaines de mètres de l'atoll... Une méthode de tir qui a provoqué d'importantes contamination et retombées, dont les effets sont encore perceptibles, 50 ans après.



Le nuage d'Aldébaran n'a pas suivi la trajectoire que les météorologues militaires avaient prévue !

2 juillet 2016, les associations polynésiennes « Moruroa e tatou » et « 193 » organisent de nombreux événements à Tahiti pour manifester leur solidarité avec les victimes et dénoncer la non prise en compte des conséquences environnementales et sociétales des essais nucléaires.

À cette occasion Damoclès revient sur la désinformation et les mensonges de l'État dans un dossier rédigé par Bruno Barrillot.

Impossible d'ignorer les risques sanitaires

« *Avaient-ils une réelle connaissance des risques de la radioactivité ?* » La question est souvent posée et elle perdure depuis les décennies qui ont suivi ce 13 février 1960 où la bombe française Gerboise bleue éclata dans le ciel d'Hamoudia, au cœur du désert saharien. En fait, l'information sur les dangers de la radioactivité était, en 1960, sur la place publique depuis des années. Les scientifiques — on les appelait les « savants » en ce temps — avaient été les premiers à sonner l'alerte bien avant le programme Manhattan. Les alchimistes de l'atome n'ignoraient pas que Marie Curie, deux fois prix Nobel pour ses découvertes du radium et qui donna son nom à la radioactivité, était prématurément

décédée d'une leucémie. À la fin des années 1930, aux États-Unis, les ouvrières d'une usine du New Jersey peignaient les aiguilles de cadrans de véhicules et d'avions militaires avec une solution de radium pour les rendre lumineuses et visibles lors d'opérations nocturnes. Elles furent victimes de la première épidémie industrielle mondiale de maladies dues aux radiations.

Le programme Manhattan, les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et les 280 essais atomiques effectués par les États-Unis, l'ex-URSS et le Royaume-Uni avaient apporté leur lot de connaissances précises sur les effets sanitaires des expériences nucléaires. Les recherches américaines effectuées sur les survivants d'Hiroshima et de Nagasaki et sur les populations des Îles Marshall où eurent lieu des essais atomiques américains



Charles-Noël Martin, physicien, interview réalisée en 1954 pour le journal télévisé

« **L**es conséquences sur l'homme sont particulièrement dramatiques. La radioactivité est quelque chose d'inéluctable et qui va en s'accumulant. [...] Et on sait que les effets génétiques des rayonnements intenses produits sur les êtres vivants produisent des mutations, c'est-à-dire des caractères héréditaires, acquis brusquement, de caractère presque toujours monstrueux et qui se transmettent de génération en génération. C'est là que réside le très grand danger des effets cumulatifs de ces explosions. »

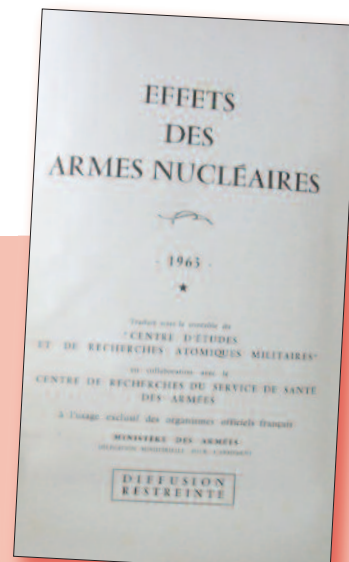
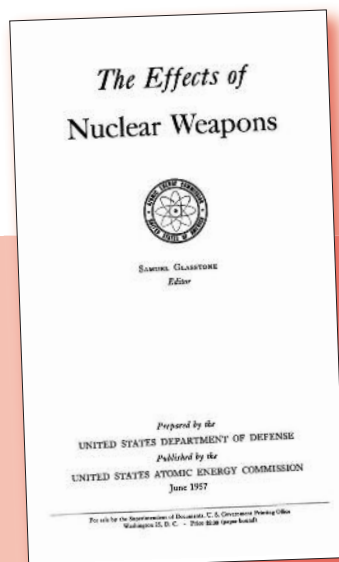
*Co-fondateur de l'Observatoire des armements. Spécialiste des essais nucléaires et auteurs de nombreux ouvrages sur le sujet, disponibles sur : www.obsarm.org/

de plus grande puissance étaient publiées depuis le milieu des années 1950 dans un imposant livre de synthèse intitulé *The effects of nuclear weapons*. Cet ouvrage américain, destiné à tous publics, a été traduit en français en 1957 par les autorités françaises, réservé « à l'usage exclusif des organismes officiels français » et pour la formation des officiers du Centre de perfectionnement atomique des armes spéciales¹. Mais les scientifiques français, relayés par la presse, en avaient déjà fait connaître l'essentiel.

Dans une interview réalisée en 1954 pour le journal télévisé, le physicien Charles-Noël Martin déclarait : « Les conséquences sur l'homme sont particulièrement dramatiques. La radioactivité est quelque chose d'inéluctable et qui va en s'accumulant. Dans cent ans il y aura encore des atomes radioactifs qui se désintégreront qui sont produits à l'heure actuelle. Et on sait que les effets génétiques des rayonnements intenses produits sur les êtres vivants produisent des mutations, c'est-à-dire des caractères héréditaires, acquis brusquement, de caractère presque toujours monstrueux et qui se transmettent de génération en génération. C'est là que réside le très grand danger des effets accumulatifs de ces explosions². »

« La bombe propre : un rêve »

Le 12 février 1955, un article du *Monde*, citant longuement une publication du *Bulletin of the Atomic Scientists*, créé par Einstein, sur les « terribles effets du fall out atomique, c'est-à-dire de la nuée radioactive qui subsiste dans l'atmosphère des jours, des mois et même des années après l'explosion ». Le quotidien parisien précise que c'est la première fois qu'est divulguée cette information sur « les dangers de cette poussière mortelle ». Dans un article du *Monde* du 8 mai 1957, le docteur Escoffier Lambiotte décrit avec précision « les conséquences biologiques des explosions thermonucléaires » faisant référence aux expériences de Müller, en 1927, montrant que « l'énergie ionisante est capable d'altérer les chromosomes et les gènes des cellules vivantes... On ne peut prévoir les "qualités" des radio-mutations chez l'animal, mais on sait que leur fréquence est directement proportionnelle à la dose de roetgens reçus et que les doses répétées ont des effets indéfiniment additifs et que même une



Publiée en 1957 par le ministère de la Défense américain, l'étude *The Effects of Nuclear Weapons*, sera traduite en français par le ministère des Armées, mais, comme le montre la couverture, sa diffusion est restreinte « à l'usage exclusif des organismes officiels français » !

dose d'irradiation très faible comporte un risque grave. Les effets des radiations sur les gènes sont indélébiles et se transmettent de génération en génération. » Quelques semaines avant la première bombe française Gerboise bleue, le mensuel *Science et Vie* d'octobre 1959 titrait « La bombe propre : un rêve ».

Quant à savoir si, dans les années 1950-1960, les citoyens — y compris les « autochtones » qu'on appelait « indigènes » à l'époque — avaient connaissance des risques de la radioactivité, on sera sans doute étonné d'entendre les propos de Polynésiens recueillis par la chaîne de Télévision Suisse Romande en 1967. Interrogé par le journaliste, M. Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy, membre de l'Assemblée territoriale de Polynésie déclare à propos des essais aériens : « Je suis contre parce qu'il y a ces retombées radioactives qui par accumulation finiront tôt ou tard à avoir de graves conséquences. Il y a l'eau des pluies qui tomberont et qui seront récoltées dans les citernes aux Tuamotu. Cette eau finira par être polluée. Ensuite, il y a celles tombées dans l'océan et ce seront les poissons qui seront contaminés tôt ou tard³. » Interrogé dans une rue de Papeete par la télévision suisse, un autre Polynésien se montre tout aussi informé sur les risques encourus par la population : « Je suis systématiquement contre toute expérience nucléaire, non pas seulement par ce qu'il y a chez nous, mais j'estime qu'il y a un danger de l'air, qu'il y a un dan-

ger pour la santé des populations et alors je suis d'autant plus contre les expériences qui sont faites dans ce territoire vis-à-vis d'abord de nos populations et évidemment des populations voisines des pays voisins. » Quant à la télévision française, à la même époque, elle se contentera de présenter l'insouciance des Polynésiens face à la bombe, comme on le verra plus loin.

Négationnisme militaire : une pincée supplémentaire négligeable de radioactivité

Pour les autorités françaises le rêve de la bombe propre serait pourtant une réalité ! Un vrai miracle que cette première bombe Gerboise bleue du 13 février 1960 au Sahara. Le 20 février, soit huit jours après le tir Gerboise bleue, la radio française donnait la parole au général Ailleret, commandant interarmées des armes spéciales et principal artisan militaire du programme atomique français. Répondant aux réactions d'inquiétude des pays africains voisins qui dénonçaient les risques dus aux retombées radioactives de la bombe française, le général est catégorique : « Dans ce domaine de retombées qui peuvent se produire un peu n'importe où et qui n'est intéressé que par ce qu'on appelle les produits à vie longue de l'explosion, nous n'avons pas d'inquiétude à avoir. Les savants et les techniciens ont calculé que notre bombe introduira quelque chose de

compris entre le centième et le millième de ce qui retombera cette année 1960 du fait de l'ensemble de toutes les explosions atomiques précédentes. Nous n'avons donc pas à nous inquiéter de cette pincée supplémentaire négligeable de radioactivité lointaine que nous introduirons dans le monde⁴. »

naissant qu'aucun accroissement notable nocif de la radioactivité n'a été décelé, Michel Texier, journaliste, donne sa conclusion, elle aussi définitive : « Eh bien cette déclaration du général Ailleret, commandant interarmées des armes spéciales, met définitivement les choses au point. »



Le général Charles Ailleret, principal artisan militaire du programme atomique

Le général poursuit en décrivant le luxe de précautions retenues par les expérimentateurs français : « Nos prévisions météorologiques ont été exécutées par un bureau spécial de prévision de la Météorologie nationale avec l'aide d'un certain nombre de moyens de mesures militaires mis à sa disposition, en particulier un certain nombre de radars avec lesquels on mesure le vent et qui étaient disséminés dans toute l'étendue du Sahara. Les prévisions de retombées ont été calculées par la Section technique de l'armée par une méthode bien mise au point. Et je dois dire que la retombée réelle a rigoureusement été la même que celle qui était prévue, à très peu de choses près. » Et de terminer par cette affirmation péremptoire : « Par conséquent, je crois qu'on peut dire maintenant — on pouvait d'ailleurs le dire déjà deux heures après l'explosion, et on pouvait même pratiquement le dire avant l'explosion avec la prévision que nous avons, qu'il n'y a absolument aucun risque de voir se produire une retombée dangereuse sur aucune localité habitée. » Évoquant des témoignages venus d'Afrique noire, de Malte, d'Italie, d'Espagne et même de Nehru recon-

Médias au service de la propagande

La première bombe française était donc « propre », tout comme les 209 bombes suivantes ainsi que l'ont affirmé imperturbablement pendant un demi-siècle les militaires, les dirigeants du CEA et les hommes politiques de tous bords. Or la plupart de ces discours sont relayés tels quels, parfois même confirmés, par une intense propagande médiatique.

Après le « Hourra pour la France » du général de Gaulle, télégraphié aux troupes françaises de Reggane, la grande presse s'est empressée de magnifier l'événement. Aucun journaliste n'ayant été convié sur les lieux, *Le Monde* se contente de reproduire les informations données sur l'expérience par les ministres Pierre Guillaumat et Pierre Messmer⁵ et de rapporter les réactions internationales. Le reportage de *Paris Match* du 20 février 1960 qui se déroule sur 13 pages est en fait un « publi-reportage » camouflé des armées. Abondamment illustré de pho-

tos signées du Service cinématographique des armées, il est accompagné d'un « récit » qui n'est d'ailleurs que celui d'un « observateur officiel autorisé par le gouvernement » et pourtant signé du reporter de l'hebdomadaire Jean Maquet qui n'était pas sur place⁶. La description du tir prend l'allure d'une épopée qui « tourne une page de l'histoire de France ». « Alors que l'Afrique s'énerve contre le prétendu danger des retombées », Jean Maquet évoque les précautions sécuritaires de nos militaires très préoccupés par le respect de l'environnement parce que « dans le ciel de Reggane passeront les oiseaux migrateurs qu'on ne peut ni tuer sans compromettre l'équilibre biologique de nos campagnes, ni seulement saupoudrer de poussières atomiques parce qu'ils viendraient semer chez nous le cancer et la leucémie... » !



La Une du dossier de *Paris Match* du 20 février 1960

On sait aujourd'hui, par un document déclassifié le 4 avril 2013⁷ que 26 pays africains plus le sud de l'Espagne et la Sicile furent atteints par les retombées radioactives du tir Gerboise bleue pendant les douze jours qui suivirent le 13 février 1960⁸.

Dès la première bombe Gerboise bleue, certains journalistes parisiens, soucieux d'objectivité, avaient tenté de contourner la propagande militaire. Ils furent l'objet d'une information judiciaire ouverte contre X par le parquet militaire pour divulgation de secrets militaires. Force est de reconnaître que cette pratique de l'institution militaire, même si elle ne resta souvent qu'à l'état de menaces, avait essentiellement pour objectif d'inciter les journalistes et les médias à l'autocensure.

L'information toujours censurée sur l'accident Béryl du 1^{er} mai 1962

De 1960 à 1970, aucun journaliste n'assista à un essai, tant au Sahara qu'en Polynésie, même si quelques-uns furent invités à des visites guidées, après tirs, sur les sites d'essais. Avec le recul du temps et les informations ouvertes par la pression des vétérans, on peut mesurer le niveau de désinformation organisé par les autorités militaires. Ainsi, l'accident de tir le plus grave — selon les dires officiels ultérieurs —, qui se produisit au moment de l'essai Béryl du 1^{er} mai 1962 dans la montagne du Tan Afela, fit l'objet d'une première information dans *Le Monde* du 8 mai 1962. L'information provenait de source américaine — une dépêche du bureau de Washington de l'Agence UPI — permettant ainsi au *Monde* d'annoncer qu'il s'agissait de la sixième explosion française, la précédente étant une explosion souterraine⁹ tenue rigoureusement secrète par la France.

L'article du *Monde* du 9 mai 1962 n'apporte guère d'éléments précis en l'absence de communication des Armées, si ce n'est la présence de M. Messmer, ministre des Armées et la mention d'un « incident » anodin : « Comme les précédents essais, l'expérience avait pour but d'aider à la mise au point d'un armement atomique et thermonucléaire, mais il s'est accompagné d'un incident qui d'ailleurs fut sans conséquences : un peu de vapeur véhiculant des poussières radioactives s'échappa du sol, vraisemblablement par quelques fissures, et se répandit. M. Messmer, ministre des armées, qui était venu assister personnellement à l'expérience, et des techniciens se trouvaient ainsi menacés d'une contamination cutanée, mais en fait aucun d'eux ne s'est trouvé irradié. Aussi, M. Pierre Messmer a-t-il pu assister, deux jours

plus tard, à la session de l'Otan qui s'est tenue à Athènes. »



Fuite devant le nuage radioactif s'échappant de la montagne suite au tir Béryl

Le Monde, se référant à un communiqué du ministère de la Défense, mentionne les opérations de décontamination qui suivirent cet incident : « Les équipes de décontamination du service de santé des armées ont procédé à un examen des compteurs portatifs dont les personnes présentes étaient munies et les ont soumis à l'épreuve du compteur Geiger. Dans le même temps on se préoccupait de savoir s'il n'existait aucun risque de contamination interne par inhalation. L'ensemble de ces tests ayant été rassurants, les assistants ont simplement dû changer de vêtements¹⁰. »

Le projet de transfert du centre d'essais en Polynésie ayant été rendu public, les autorités françaises invitèrent, le 22 juillet 1963, une délégation d'élus polynésiens à une visite très encadrée du site d'In Eker. Évidemment, aucune mention de l'accident du 1^{er} mai 1962 n'est faite par le général Thiry qui, selon le compte-rendu de M. Gérard Coppenrath, « s'est efforcé de lever les dernières préventions que pouvaient nourrir certains élus polynésiens à l'égard du CEP en insistant sur l'absolue sécurité des populations et le soucis d'associer étroitement le pays à l'établissement et au fonctionnement du Centre¹¹ ». Seul parmi les huit visiteurs polynésiens, Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy eut quelques doutes sur

cette absolue sécurité tant vantée, tandis que le président de la délégation déclarait « la confiance des élus vis-à-vis de ceux qui avaient la responsabilité de cette gigantesque entreprise ». Bref, la tromperie officielle sur l'innocuité des tirs nucléaires faciliterait l'accueil du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) par les élus de l'Assemblée territoriale polynésienne lorsqu'ils auraient à se prononcer.

Les premières informations discordantes sur l'accident du 1^{er} mai 1962 ont été mises sur la place publique, non par les Armées, mais par la Télévision Suisse Romande en 1996, soit 34 ans plus tard, dans un documentaire intitulé « *Les apprentis sorciers* » de Brigitte Rossignaux et André Gazut. Les journalistes ont interrogé des témoins qui décrivent le déferlement de gaz et de roches fondues radioactives en face d'un parterre de spectateurs officiels. Minimisant l'impact de l'accident, M. Messmer, interrogé, reconnaît cependant les faits pour la première fois devant la caméra des journalistes.

Après une campagne internationale de protestation, très médiatisée, contre la reprise des essais nucléaires par le président Jacques Chirac en juin 1995 et après le dernier essai français du 27 janvier 1996, on peut comprendre que le ministère de la Défense ait eu besoin de faire le point, une sorte de bilan global du programme d'essais atomiques de la France de 1960 à 1996. Après des années de désinformation et de mensonges, les autorités françaises ont compris que le documentaire « *Les apprentis sorciers* » ne serait que l'avant-première d'une série d'actions médiatiques qui allaient contester le discours officiel tenu jusqu'à présent sur l'innocuité des essais nucléaires. Il fallait donc « désamorcer » la bombe médiatique en sélectionnant et en lâchant des informations sur le programme d'essais français. Plusieurs ouvrages techniques ont même été publiés sous l'autorité conjointe de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (Dircen) et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à cette même période¹². De même, l'annonce, immédiatement après le dernier essai de 1996, d'une expertise des sites de Moruroa et de Fangataufa par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) devait contribuer à ce même objectif. Sur le plan interne, le ministère de la Défense fit rédiger plusieurs

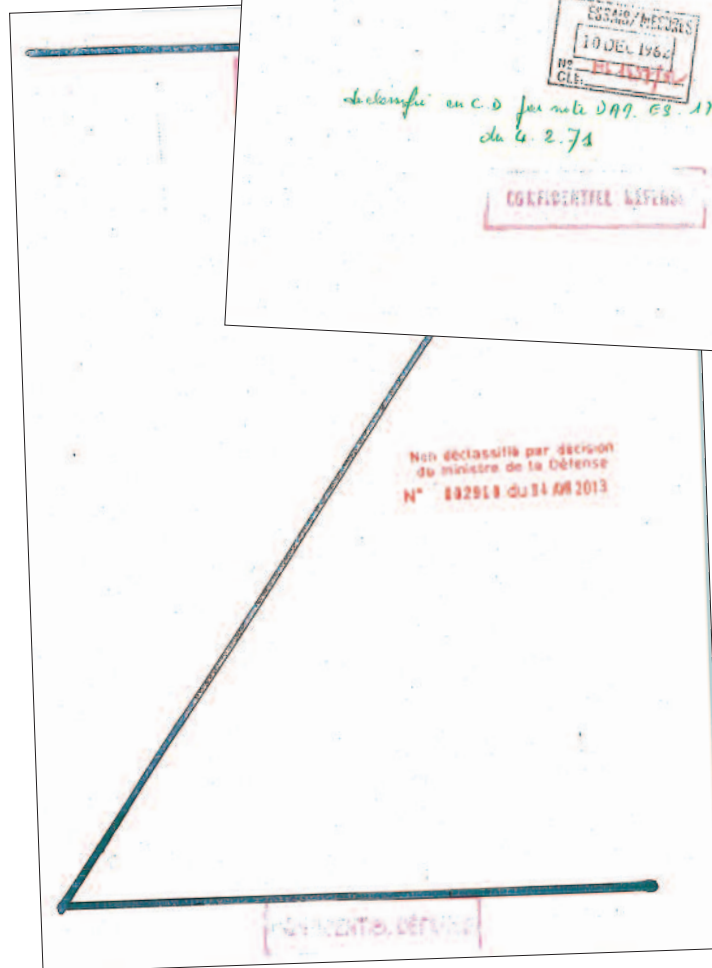
=> FOCUS

rapports sur les essais au Sahara et en Polynésie qui n'étaient pas destinés à être rendus publics¹³. Le seul rapport dont nous ayons connaissance est intitulé *La genèse de l'organisation et les expérimentations du Sahara*. Bien qu'il soit toujours classé confidentiel défense, de larges extraits ont été publiés dans la presse en 2010¹⁴. Comptant 260 pages, il décrit le déroulement et les conséquences environnementales et sanitaires de l'accident Béryl du 1^{er} mai 1962. On y trouve la confirmation des nombreux témoignages recueillis auprès des personnels civils et militaires¹⁵ et même quelques précisions chiffrées sur l'ampleur des contaminations : ainsi, ce 1^{er} mai 1962, 900 personnes durent être décontaminées et 775 subirent une « décontamination fine » dans les 9 jours qui suivirent l'accident.

À son retour au pouvoir en 2012, la gauche, pressée par les associations de victimes, les procédures judiciaires et les nombreux documentaires audiovisuels sur les essais nucléaires, a voulu à nouveau lancer un processus de transparence en « ouvrant les archives ». Le rapport cité précédemment *La genèse de l'organisation et les expérimentations du Sahara* ne fait curieusement pas partie des documents déclassifiés. Concernant l'accident Béryl, seuls deux documents ont été déclassifiés le 4 avril 2013. Le premier, daté du 27 juin 1962, émane d'un organisme scientifique des Armées, le Centre d'études et de recherches atomiques militaires (Ceram), surtout composé de jeunes scientifiques du contingent contrôlés par la hiérarchie militaire. Il présente des graphiques de relevés quotidiens de radioactivité entre le 30 avril et le 6 mai 1962 en divers lieux du Centre d'expérimentations militaires des Oasis (Cemo), autrement dit autour de la montagne du Tan Affela. Des commentaires embrouillés et raturés mettent en cause un « fond russe » dû aux retombées d'un récent essai soviétique qu'il conviendrait de déduire des mesures de radioactivité locales prises par l'équipe du Ceram suite à l'accident du 1^{er} mai. On a nettement conscience de l'embarras des chercheurs du Ceram qui ont probablement des directives de leur hiérarchie pour minimiser les retombées de l'accident du tir Béryl.

L'autre document déclassifié le 4 avril 2013, comptant 58 pages dactylographiées accompagnées de cartes et de

Couverture du document déclassifié sur le tir Béryl



Exemple de page du document sur le tir Béryl non déclassifié

graphiques, a été rédigé par le Service de protection des sites du CEA, est daté du 19 octobre 1962 et porte en titre *Compte-rendu du tir Béryl, 1^{er} mai 1962*. L'introduction de trois pages dont on suppose qu'elle mentionne les circonstances et les conséquences de l'accident reste « secrète » : le document commence donc par trois pages blanches barrées et tamponnées « Non déclassifié ». Bien qu'il soit difficile de tout vérifier car les mesures de radioactivité sont notées en unités qui n'ont plus cours aujourd'hui, il apparaît clairement, à la lecture de ce rapport du

CEA, que le tir Béryl fut un véritable accident radiologique. Ainsi, on apprend que le niveau de radioactivité de l'air à J+1 (soit le 2 mai) s'élevait, à Oasis 2¹⁶, à 40 fois la concentration maximale admissible (CMA) ! Le document relate également que dans les cinq jours qui suivirent le tir Béryl les conditions météorologiques autour du Tan Affela furent particulièrement marquées par des vents de sable dont on suppose qu'ils dispersèrent dans l'environnement des quantités de poussières et gaz radioactifs. Mais ce document ne note aucune des consé-

quences humaines ou biologiques pas plus que les mesures de décontamination qui ont été engagées dans l'immédiat après tir.

Si l'on s'en tient à l'information officielle non couverte par le secret défense, tout ce qui concerne les conséquences humaines de l'accident Béryl du 1^{er} mai 1962 reste encore en 2016 classé secret. Le rapport du Service de protection des sites du CEA du 19 octobre 1962 note en conclusion cette mise en garde : « *On peut donc dire que les tirs souterrains, qu'ils soient contenus ou non, sont des expériences particulièrement dangereuses, et que nous n'avons pas encore épuisé la liste des risques qu'elles comportent.* » Malgré cet avertissement, onze autres tirs souterrains, dont un seul est réputé « contenu », seront effectués par la suite entre 1963 et 1966 dans les flancs de la montagne du Tan Affela. Par la suite, entre 1975 et 1996, la France procédera à 147 essais souterrains sous les atolls de Moruroa et de Fangataufa.

Diplomatie et propagande

Le début des années 1970 a été marqué par une intense campagne d'action contre les essais nucléaires atmosphériques dans le Pacifique. Pour la France, ces initiatives sont d'autant plus graves politiquement que l'interpellation vient, non seulement d'organisations antinucléaires, mais d'États de la région comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et de Fidji, nouvellement indépendant. Ces derniers intentent même des procédures devant la Cour internationale de Justice pour faire arrêter les essais français. On est loin des protestations des années 1960 des États africains qui venaient juste d'accéder à l'indépendance et qui, à l'époque des essais au Sahara algérien, étaient encore très tributaires de leur ancienne puissance coloniale.

Dans les années 1970, la contestation des essais français prend une dimension internationale à laquelle la France doit répondre. La première « parade » diplomatique française est un simple rappel de son droit colonial : en Polynésie, la France est « chez elle » et la communauté internationale ne doit pas s'immiscer dans ses affaires intérieures. De plus, selon le gouvernement français, la Cour de La Haye « *n'a manifestement pas compétence en l'espèce et ne peut accepter sa juridic-*

*tion*¹⁷ ». L'autre argument, plus politique, ressassé par la France depuis l'annexion du royaume de Pomare V en 1880, jusqu'à aujourd'hui, consiste à soupçonner les États du Pacifique anglophone de vouloir chasser la France du Pacifique. Néanmoins, la Cour internationale de Justice instruit les plaintes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Fidji à charge contre la France et exige qu'elle mette fin à ses essais aériens. Finalement, la Cour de La Haye considérera que l'affaire est close lorsque le président Giscard d'Estaing annonça la fin des essais aériens après la dernière campagne de tirs de 1974.

culièrement propre » du *Livre blanc* ; au secteur « *totalement inhabité* » de Jules Moch, correspond une zone de tirs « *très éloignée des régions peuplées* » du *Livre blanc*.

En 1995, la reprise des essais nucléaires, décidée par le président Jacques Chirac, a soulevé un intense mouvement de protestation mondiale où l'opinion publique et les médias furent probablement plus impliqués que les diplomates étrangers des années 1970, même si des personnalités officielles des États du Pacifique, du Japon, de Suède, etc., participèrent à des manifestations hostiles jusqu'à Papeete. Le gouvernement français



Légende

Cette intense contestation contraind la France à publier et distribuer, en 1973, dans les ambassades un document en défense intitulé *Livre blanc sur les expérimentations nucléaires*¹⁸. Curieusement, ce texte affirme que les critiques de ses expériences nucléaires « *sont dépourvues de bases scientifiques sérieuses* » alors que depuis plus de 10 ans, les cris d'alarme de la communauté scientifique internationale avaient obligé les États nucléaires — États-Unis, URSS et Royaume-Uni — à adopter le 5 août 1963, le traité d'interdiction des essais aériens. Le *Livre blanc* reprend les arguments développés dès 1959 par Jules Moch devant les Nations unies pour justifier les essais français au Sahara et depuis longtemps contestés par le monde scientifique non inféodé au lobby nucléaire. Aux essais « *particulièrement négligeables* » de Jules Moch correspondent la « *méthode de tirs parti-*

orienta donc son argumentaire en direction des médias et une visite de presse, à l'intention de journalistes français et étrangers, fut organisée à Moruroa aux frais du ministère de la Défense et donc des contribuables ! Un important dossier de presse fut publié et largement distribué, tandis qu'un argumentaire « confidentiel » a été destiné aux diplomates et parlementaires¹⁹.

Prétendant la « transparence », la plupart des arguments développés par la France dans ces documents de 1995 ont été contredits par les informations obtenues du ministère de la Défense dix ans plus tard, à la suite de la publication du rapport de la commission d'enquête sur les essais nucléaires de l'Assemblée de la Polynésie française. À « *l'absence de contamination significative* » des essais aériens, présentée dans le dossier de presse de 1995, répond la découverte de la contamination de toutes les îles polynésiennes

par 368 retombées radioactives entre 1966 et 1974 recensées dans les documents déclassifiés à partir de 2012. Aux essais souterrains « *parfaitement contenus* » selon les dossiers de 1995 répond la constatation, au travers des documents publiés en 2006 et 2007, par le CEA et le ministère de la Défense qu'un essai souterrain sur trois a provoqué des fuites radioactives...

La crédibilité de la France sur le dossier de ses essais nucléaires est compromise par ces habitudes persistantes de désinformation. Le 7 décembre 1993, M^{rs} O'Leary, ministre de l'Énergie qui, aux États-Unis porte la responsabilité des programmes d'essais nucléaires, décidait l'ouverture des archives des essais américains. Elle avait déclaré : « *Si un gouvernement veut conserver la confiance de ses concitoyens, il leur doit la vérité, même si cette vérité serait dure à comprendre et à admettre dans un pays qui s'est toujours déclaré respectueux de la démocratie.* » Il y a plus de 20 ans, la ministre américaine avait également souhaité que cette initiative de transparence du gouvernement américain incite les autres puissances nucléaires à agir dans le même sens. La France, à ce jour, n'a guère suivi ce conseil.

Risques sanitaires négligeables

Après la fin des essais en 1996, la pré-occupation des autorités de la Défense s'évertue à démontrer la parfaite innocuité sanitaire des essais français. Sous l'autorité d'un gouvernement de cohabitation, le ministre de la Défense Alain Richard finance une étude sur le cancer en Polynésie en relation avec les essais nucléaires. Cette étude est confiée à M. Florent de Vathaire, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), qui n'a pas accès aux documents du Service de santé des armées pourtant chargé de toute la santé publique en Polynésie jusqu'au milieu des années 1980, soit 20 ans après le premier essai du 2 juillet 1966. Les conclusions de cette étude tronquée ne montrent pas d'incidence significative du cancer en Polynésie, comme l'annoncera le ministre Alain Richard en affirmant de manière péremptoire que cette étude « *n'a pas permis de mettre en évidence de variation significative permettant d'attribuer un rôle aux essais nucléaires aériens dans l'incidence actuelle des leucémies et des cancers thyroïdiens*²⁰ ».

La commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie, en 2006, consacre un chapitre sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires sur la population polynésienne, notant le sur-nombre de cancers et de maladies cardio-vasculaires. Il faudra à nouveau de multiples interventions du Délégué à la sûreté nucléaire de défense, M. Jurien de la Gravière, ou de ses collaborateurs, pour contredire le constat de l'Assemblée de la Polynésie. Ainsi, le chargé de communication du Délégué dira même, avec une pointe de mépris, que « *nous n'arriverons pas à convaincre ces gens-là que leurs maladies ne sont pas liées aux essais nucléaires*²¹ ».

Le 12 octobre 2009, le ministre de la Défense réceptionnait un rapport d'étude sur la mortalité des vétérans militaires des essais nucléaires commandé à la société Sépia-Santé dont la conclusion notait « *une sous mortalité chez les vétérans par rapport à la population française*²² ». Il faut dire que la commande du ministère de la Défense, en 2006, indiquait, dans le cahier des charges, que ce qui devait être recherché était « *la sous mortalité* » des personnels militaires des essais par rapport à la population française choisie comme référence. >>>

Déclaration du 2 juillet 2016

Depuis 50 ans, les 193 bombes expérimentées par la France à Moruroa et Fangataufa ont gravement affecté la santé des Polynésiens et leur environnement. Notre vie sociale, notre culture, notre économie ont été bouleversées par l'organisation des expérimentations nucléaires.

Aujourd'hui 2 juillet 2016, nos associations s'adressent aux responsables du Pays, de l'État, des Nations Unies pour faire les demandes suivantes :

1. Nous demandons à l'Assemblée territoriale et au gouvernement de Polynésie française d'organiser un référendum local sur les conséquences des essais nucléaires.
2. Nous demandons aux autorités de faire réaliser une étude indépendante sur la santé des Polynésiens et sur les risques de transmission de pathologies radio-induites aux générations futures.
3. Nous demandons à l'État français la réforme de la loi Morin qui permette d'indemniser toutes les victimes de ses essais nucléaires
4. Nous demandons à l'État français, suite aux annonces de M. François Hollande en février 2016, de créer à Tahiti



Mémorial aux victimes des essais nucléaires à Papeete

un « *centre de la mémoire de la période CEP* » en coopération avec toutes les parties concernées : État, Pays, associations, Églises, historiens... Nous demandons aux autorités du Pays de faire introduire l'histoire du CEP dans les programmes scolaires des établissements de Polynésie.

5. Nous demandons à l'État français de faire procéder à la dépollution complète des terres et du lagon contaminés de l'atoll de Hao et à sécuriser la population de Tureia et des atolls proches menacée par le risque d'effondrement de Moruroa.
6. Nous nous associons, autour de nos invités japonais, à tous les peuples victimes du nucléaire dans le monde et nous demandons que l'ONU inscrive dans le droit international l'assistance à toutes les victimes des essais nucléaires et l'interdiction de toutes les armes nucléaires.

Comité d'organisation de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la première bombe française à Moruroa

Après tant de désinformation, il n'est pas étonnant que la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, publiée au *Journal officiel* le 5 janvier 2010, mentionne dans son article 4 qu'il est possible de rejeter la présomption de causalité entre la maladie et les essais nucléaires si le risque attribué aux essais peut être considéré comme négligeable.

29 août 2016 : 6^e journée internationale contre les essais nucléaires

Bien que signé 30 juin 2016 par 183 États et ratifié par 164, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Tice), adopté en 1996 par l'ONU, n'est toujours pas entré en vigueur en l'absence de ratification de huit États-clés — Chine, Corée du Nord, Égypte, États-Unis, Inde, Iran, Israël, et Pakistan. C'est pourquoi, en décembre 2009, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 29 août « *Journée internationale contre les essais nucléaires* » pour encourager son universalisation.

Le 29 août marque la date du premier essai réalisé par l'ex-URSS à Semipalatinsk au Kazakhstan.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser le public « *aux effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires et autres explosions nucléaires et à la nécessité d'y mettre fin, en tant que moyen parmi d'autres de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires* » (résolution ONU 64/35).

À souligner que la France — bien qu'ayant ratifié le traité — a mis en place un programme dit de « simulation », qui en détourne l'esprit, car ce traité a été conçu comme une étape vers l'arrêt de la modernisation des armes nucléaires et leur élimination...

De plus la question des victimes des essais — populations civiles comme personnels militaires et scientifiques — n'est toujours pas réglée, que ce soit en France ou dans les différents États ayant procédé à des essais. ■

Vers un sursaut de vérité

Il a fallu attendre le 22 février 2016, à Papeete, pour que la première fois au plus haut niveau de l'État, le Président de la République reconnaisse, que les essais nucléaires menés en Polynésie française entre 1966 et 1996 « *ont eu un impact environnemental* » et « *provoqué des conséquences sanitaires* » sur la population. Aucun chef de l'État n'était allé jusque-là dans la reconnaissance, d'autant que le propos présidentiel s'accompagnait de promesses significatives de « réparations ». Ainsi, il annonce vouloir multiplier le nombre d'indemnisations en délimitant par décret la notion de « risque négligeable » inscrite dans la loi Morin du 5 janvier 2010, et la création à Tahiti, en

concertation avec les Polynésiens, d'un institut pour la mémoire dénommé « Institut d'archives, d'information et de documentation ». Ce dernier projet fait écho à la proposition de création d'un « Centre de la mémoire de la période CEP » élaborée à Tahiti en octobre 2010 par un panel représentatif du gouvernement polynésien d'alors, d'historiens, des représentants de l'État, des armées et des associations concernées.

En février 2016, François Hollande était attendu à Tahiti pour répondre aux Polynésiens de ses promesses de campagne non tenues, gageons qu'il ira au-delà, par des actes concrets, avec une réelle volonté de faire la lumière sur un passé de mensonges et d'ouvrir aux victimes le droit à de justes réparations. ■

.....

1. Document des archives de l'Observatoire des armements.
2. Archives INA (Institut national de l'audiovisuel).
3. TSR, « Tahiti à l'heure de la bombe », 31 août 1967.
4. INA, reportage de Michel Texier et Fernand Lot sur le tir Gerboise bleue, France Inter, 20 février 1960.
5. *Le Monde*, 14-15 février 1960, « La première bombe A française a explosé samedi matin à 7 heures à Reggane ».
6. *Paris Match*, 20 janvier 1960, « 5-4-3-2-1-0 La bombe France explose ».
7. Section technique des Armées, rapport 108/B, synthèse sur les enseignements tirés des quatre premières expérimentations nucléaires, septembre 1961.
8. *Jeune Afrique*, 23 février-1er mars 2014.
9. Tir Agathe du 7 novembre 1961 dans la montagne du Tan Affela.
10. *Le Monde*, 9 mai 1962.
11. Compte-rendu de la mission du 22 juillet 1963 par Gérald Coppenrath, membre de l'Assemblée territoriale, cité par Jean-Marc Regnault, *La bombe française dans le Pacifique*, Éditions Scoop, Tahiti, 1993, pp.157-160.
12. Trois volumes ont été publiés entre 1993 et 1995 chez l'éditeur scientifique Masson sous les titres *Les atolls de Mururoa et de Fangataufa*, volume I, *Géologie* ; volume II, *Les expérimentations nucléaires. Effets mécaniques, lumino-thermiques* ; volume III, *Le milieu vivant et son évolution*.
13. En fin d'introduction, il est écrit que « *le rapport constitue un référentiel de documents qui semble être exhaustif au regard des informations exploitables et compatibles avec le niveau de classification du présent rapport... il est donc inopportun de considérer ce rapport comme un document historique et d'en extraire une synthèse grand public* ».
14. Voir *Damoclès*, n°128-129, Observatoire des armements, février 2010.
15. Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, co-éditions Complexe, Grip et Observatoire des armements, 2003.
16. Oasis 2 était la base réservée aux personnels civils. Elle se trouve à environ une quinzaine de kilomètres au sud-est de la montagne du Tan Affela.
17. Cour Internationale de Justice, Affaires des essais nucléaires, Nouvelle-Zélande c. France, Ordonnance du 22 juin 1973. Disponible sur le site : www.icj-cij.org/
18. La copie intégrale du Livre blanc se trouve sur le site : www.moruroa.org/Archives/1973.
19. Ces deux dossiers sont reproduits sur le site www.moruroa.org/Archives/1995.
20. *La Dépêche de Tahiti*, 31 juillet 1998.
21. *La Dépêche de Tahiti*, 3 juin 2008.
22. Ce genre de conclusion n'est pas une spécialité des « experts » français. Dans un livre remarquable — *La comédie atomique. L'histoire occultée des dangers des radiations*, La Découverte, 2016 — Yves Lenoir rapporte que le *Chernobyl Forum Report* publié en 2006 sous l'autorité de l'AIEA et l'OMS « démontre » qu'un séjour dans la radioactivité de Tchernobyl a augmenté l'espérance de vie des liquidateurs ! (p. 249).